

FICHE TECHNIQUE DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

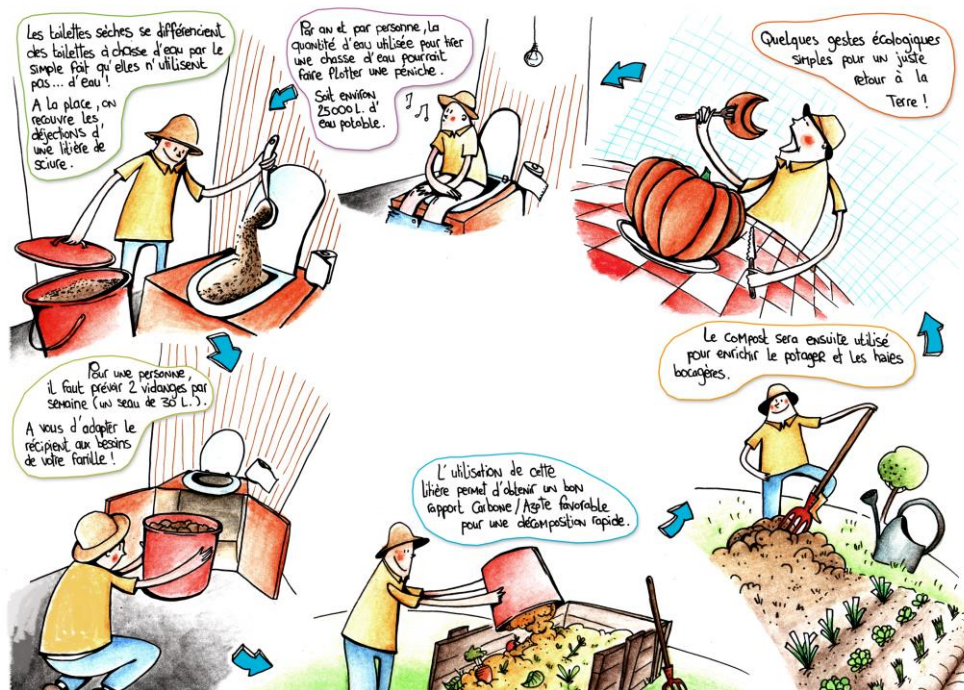
TOILETTE SECHE :

Les toilettes dites « sèches » sont des toilettes qui n'utilisent pas d'eau et permettent de récupérer les excréments pour créer un compost. Il est important de savoir qu'il existe plusieurs types de toilettes sèches, leurs différences se font au niveau du mode réception des excréments, du stockage, de la vidange et de la production et de l'utilisation du compost.

Les deux grandes familles de toilettes sèches sont :

- Les toilettes à séparation d'urine.
- Les toilettes à compost ou toilettes à litières Bio maîtrisées (TLB)

Les toilettes sont autorisées, à la condition qu'elles ne génèrent aucune nuisance pour le voisinage ni rejet liquide en dehors de la parcelle, ni pollution des eaux superficielles et ou souterraines.



Les toilettes à séparation d'urine.

Ces toilettes, comme leur nom l'indique, sont prévues pour collecter et traiter de façon séparée les urines et les fèces.

- Les urines seront acheminées avec les eaux ménagères (EM).
 - Les eaux ménagères comprennent les eaux de la cuisine, salle de bain, machine à laver.
- Le traitement des eaux ménagères se fait grâce à un bac à graisses de 500L, accompagné d'une ventilation secondaire (0.40 m au-dessus du faîtage), auquel on ajoute une tranchée d'épandage de 12 m (voir fiche tranchée d'épandage).
- Les fèces, elles, sont récupérées dans un bac **étanche** et acheminées vers une aire de compostage.

Les toilettes à compost ou toilettes à litières Bio maîtrisées (TLB)

Ce modèle remplace la chasse d'eau par de la sciure ou d'autres matières carbonées non grossières (copeaux, feuilles mortes, paille hachée...) ou encore mieux par un mélange de ces éléments.

Ce dispositif est composé d'une cuve étanche pour récupérer les urines et les fèces. Cette cuve doit être vidée le plus souvent possible pour éviter le développement d'odeur, le contenu de la cuve sera déversé dans un bac de compostage.

Aire de compostage :

- L'aire de compostage composé de trois bacs de 1m³ minimum pour 4 habitants.
- Les bacs doivent être composés :
 1. D'un couvercle fermé et étanche.
 2. De parois aérées ne laissant pas accès au contenu du bac
 3. D'une plaque étanche disposée tout le tour au pied du bac et enfoncée de 10 cm dans le sol pour éviter tout ruissellement en surface de lixiviat.
 4. Il est conseillé de disposer une grille (maille de 1cm²) entre le bac et le sol en place pour éviter toute pénétration de petits animaux.
- Cette aire de compostage doit être installée dans la propriété à plus de 3 mètres d'une limite de parcelle et 5 mètres de l'habitation.

- Il est conseillé de l'installer à l'abri des intempéries et d'une trop forte exposition au soleil.

Gestion du compost :

- Le compost doit murer pendant 1 an.
- Pour son épandage, il doit être tamisé sur des mailles de 2 cm maximum.

Schéma explicatif des différents systèmes de toilette sèche.

